

CONSEIL D'ADMINISTRATION Procès-Verbal

SÉANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

A 20h00 – Résidence Autonomie Denise Viennet - VALDAHON

Mis en ligne sur le site de la commune

Visé par : La présidente du CCAS – Mme LE HIR

PRÉSENCES

Administrateur en exercice : **15**

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 21h14

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Nelly BRECHEMIER, Mme Patricia LIME-VIEILLE, Mme Angélique FERNIOT, M. Didier ARNAL, M. Salih KURT, M. Bernard LAPOIRE, M. Yves GROSJEAN.

Étaient excusés : Mme Nadia POURET, Mme Marie-Noëlle BRACHOTTE, Mme Blandine CHABRIER, M. Bernard ANDREZ, M. Didier DUMONT, M. Florent MANZONI.

Invités : Mme Céline LEROY

Procurations de vote : M. Didier DUMONT / Mme Dominique GUILLEUX

Président de séance : Mme LE HIR, Présidente du CCAS.

ORDRE DU JOUR INITIAL

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2025.....	2
2 CCAS -FINANCES.....	2
2.1 DOB 2026	2
2.2 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	2
3 ACTION CCAS.....	2
3.1 FIXATION DES TARIFS DU SEJOUR 2026.....	2
4 QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES	4

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus en séance

M. Dumont donne pouvoir à Mme Guilleux pour le représenter lors de la séance.

A la majorité, le Conseil d'Administration :

- Nomme Angélique FERNIOT comme secrétaire de séance.
- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025.

M. Grosjean indique avoir informé le CCAS de son absence au Conseil d'Administration du 11.12.25. Son nom ne figurait pas parmi les excusés. Le procès-verbal a été corrigé en conséquence

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Avant de poursuivre la séance, Mme Guilleux demande à M. Grosjean s'il souhaite s'exprimer devant l'assemblée concernant sa situation actuelle en tant que représentant des Restos du Cœur.

M. Grosjean indique qu'il souhaitait justement intervenir à ce sujet. Il précise qu'une rumeur circule selon laquelle il aurait démissionné des Restos du Cœur. Il informe qu'il ne s'agit pas d'une démission, mais d'un retrait temporaire pendant la période électorale. Il demande que cette précision soit inscrite au présent procès-verbal.

Mme Guilleux s'interroge sur le fait qu'un autre représentant n'ait pas été sollicité pour siéger.

M. Grosjean précise que ce retrait ne lui enlève pas le droit de participer au Conseil d'Administration du CCAS et ajoute que la présidence des Restos du Cœur est assurée par un groupe collégial composé de cinq personnes.

2. CCAS - FINANCES

2.1 DOB 2026

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le rapport joint en annexe a été réalisé pour servir de base aux échanges du conseil d'administration.

A l'issue du débat, le Conseil d'administration valide le rapport d'orientations budgétaires 2026.

M. Kurt commence la présentation du DOB en abordant la démographie de Valdahon.

Mme Leroy est ensuite invitée à présenter les actions réalisées en 2025.

Mme Lime-Vieille indique que, concernant le repas des aînés, elle a eu des retours signalant que les participants auraient souhaité être informés du changement d'animation. Certaines personnes, venues notamment pour danser, n'auraient pas été prévenues. Mme Lime-Vieille et M. Grosjean signalent par ailleurs une erreur de calcul dans le tableau du coût total de la manifestation du thé dansant. Le montant total s'élève en réalité à 1 347,10 €. La correction a été effectuée dans le DOB.

Mme Leroy poursuit avec la présentation des actions prévisionnelles pour 2026, notamment le renouvellement d'Octobre Rose.

Mme Lime-Vieille indique qu'en 2025, elle a constaté que le public présent était majoritairement senior. Elle estime qu'il conviendrait de mobiliser davantage de participants, la fréquentation restant faible comparativement à d'autres communes, notamment en partenariat avec le SIS comme cela se faisait auparavant.

Mme Guilleux précise que les retours ont été globalement positifs. Elle rappelle que la formule mise en place en 2025 était nouvelle par rapport à 2024. Pour 2026, elle propose d'orienter les participants vers une billetterie avec contrôle, afin de s'assurer que chaque personne prenne bien un ticket.

Mme Lime-Vieille demande combien de personnes étaient présentes.

Mme Leroy indique que la vente de tickets ne peut constituer un appui fiable, de nombreuses personnes n'achetant pas de ticket. Elle précise qu'un comptage plus précis devra être mis en place pour l'édition 2026.

Mme Brechemier indique qu'un comptage avait déjà été réalisé lors d'une précédente édition.

Mme Lime-Vieille fait également remarquer que le DJ a été rémunéré alors que sa prestation a été écourtée.

Mme Guilleux confirme qu'après la tombola, de nombreuses personnes ont quitté la manifestation. Elle rappelle que le programme avait pourtant été transmis en amont et souligne qu'un effort devra peut-être être porté sur la communication. Ce point sera revu pour la prochaine édition.

Mme Leroy précise que pour 2026, la manifestation s'arrêtera après la tombola.

M. Kurt apporte une précision concernant les dépenses du chapitre 12. Il indique que la diminution constatée n'est pas réelle, un agent étant désormais géré par le CDG à la suite d'une fermeture de poste en 2024. La dépense correspondante apparaît en section de fonctionnement, dans un autre chapitre.

M. Kurt clôt la présentation du budget 2026 en présentant les résultats.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2

2.2 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Lors de la séance du 28 janvier dernier, les membres ont pris connaissance du débat d'orientation budgétaire du CCAS pour l'année 2026 et ont pris connaissance des demandes de subventions des associations.

Pour l'examen de ce point, M. Arnal et M. Grosjean ont été invités à quitter la salle, en raison d'un conflit d'intérêts lié à leur qualité de représentants d'association.

	MONTANT ACCORDE EN 2025	MONTANT DEMANDEE PAR LES ASSOCIATIONS EN 2026	ENVELOPPE ALLOUEE EN 2026*
AMICALE DONG DU SANG	250 €	500 €	800 €
LA CROIX ROUGE	4 000 €	4 000 €	4 000 €
FLOREAL	500 €	1 000 €	0 €
RESTOS DU CŒUR	2 000 €	4 000 €	4 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 500 €	2 000 €	2 000 €
SOLIDARITE FEMMES	400 €	2 000 €	500 €
CLUB DE L'AMITIE	200 €	500 €	200 €
ADDSEA	500 €	2 284 €	0 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS 25	0 €	A votre convenance	0 €
Association prévention routière	0 €	A votre convenance	500 €
TOTAL	9 350 €	16 284 €	12 000 €

Il convient aujourd'hui de statuer sur les montants accordés.

Mme Guilleux propose les différents montants de subventions à attribuer aux associations.

Elle précise que la Croix-Rouge n'a pas déposé de demande de subvention, en raison d'un changement de présidence et d'un contexte particulier lié aux travaux et à leur délocalisation. Le CCAS ne souhaite pas leur en tenir rigueur. Il est donc proposé de leur accorder une subvention, avec de la transmission de leur dossier.

Mme Lime-Vieille s'interroge sur l'absence de subvention pour Solidarité Femmes. Elle indique avoir participé à un COPIL concernant la maltraitance faite aux femmes et souligne qu'il s'agit d'une cause réelle nécessitant un soutien. Elle demande également quel est le lien avec l'ADDSEA.

Mme Guilleux répond que l'ADDSEA gère le logement d'urgence et que la subvention versée permet notamment la remise en état du logement lorsque cela est nécessaire.

Après échanges, il est décidé d'attribuer une subvention de 500 € à Solidarité Femmes et 0 € à l'ADDSEA.

M. Kurt s'interroge enfin sur les épiceries solidaires et demande si les bénéficiaires peuvent fréquenter les trois dispositifs existants. Mme Guilleux répond qu'elle a étudié la question et que cela est effectivement possible. Elle précise qu'il conviendrait de mettre en place un système permettant de croiser les fichiers afin d'assurer un meilleur suivi.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0
N'ont pas pris part au vote : 2

3. ACTION CCAS

3.1 Fixation des tarifs du séjour 2026

En 2026, le séjour est prévu du 21 au 28 juin 2026, il aura lieu à Mimizan Plage dans les Landes. Ce séjour est labellisé par l'ANCV et les activités sont adaptées aux séniors.

Le coût du séjour

Détails	Montants
Hébergement (pension complète + TS) – 55 personnes	26 620.00 €

Hébergement (pension complète + TS) 2 accompagnateurs	0.00 €
Taxes de séjours – 57 personnes	438.48 €
Assurances - 57 personnes	1 008.90 €
Transport – Arbois Tourisme – 57 personnes	6 990.00 €
TOTAL	35 057.38 €

*la tarification de l'hébergement est basée sur les tarifs les plus élevés c'est-à-dire « personnes imposables ».

Les tarifs seront les suivants avec le transport,

- Personnes imposables : 637.41 €

- Personnes non-imposables : 425.41 €

Grâce à la convention qui sera signée avec l'ANCV, les personnes non imposables bénéficient d'une subvention réduisant les coûts du séjour.

L'agent en charge du projet, a effectué la demande de subvention auprès de L'ANCV pour un montant total de 7 844.00 €.

L'aide attribué s'élèvera à 212€/personne.

Chaque participant est invité à signer un bulletin d'inscription où il s'engage à participer au voyage et à payer les frais restants à sa charge (hébergement, transport A/R, taxe de séjour).

Il est précisé que les conditions de remboursement n'auront lieu que sur présentation de justificatif valable (certificats médical, ordonnances...).

Tarifs en vigueur

Détails	Ainés de 60 ans et plus
Personne imposable	637.41 €
Personne non imposable	425.41 €
Personne accompagnant aidant	425.41 €

Les membres du Conseil d'Administration :

- Approuve les tarifs susmentionnés,
- Autorise Mme la présidente ou son représentant à émettre les titres correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4. Questions / informations diverses

Mme Guilleux informe à l'issue de la délibération, il est décidé d'attribuer une subvention de 4 000 € aux Restos du Cœur et de 4 000 € à la Croix-Rouge.

Prochain CA le 18/02/2026, 20h00 à la Résidence Autonomie

Madame Sylvie LE HIR
Présidente du CCAS,

Madame Angélique FERNIOT
Secrétaire de séance,